COUPE DE FRANCE DES RALLYES

4 RALLYE EPERNAY VHC – VINS DE CHAMPAGNE

01, 02 et 03 AVRIL 2011

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	**Lundi 28 Février 2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Ouverture des engagements	**Lundi 28 février 2011**
Clôture des engagements	**Lundi 28 Mars 2011**
Publication de la liste des engagés	**Mardi 29 Mars2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Parution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 2011 08h00**
Distribution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 08H30 - 16H30 chez AUTOMOTOR** **Dimanche 27 Mars 08H30 - 12H00 au CAMPANILE DIZY** **Jeudi 31 Mars et Vendredi 01 Avril 08H30 - 16H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Date et heures des reconnaissances	**Pour les E.S 2-3-5 et 6 : Dans le respect du Code de la Route, à partir du Samedi 26 Mars 09H00, elles sont limitées les Samedi 26 et Jeudi 31 mars de 09H à 21H et les Dimanche 27 et Vendredi 01Avril 08H30 à 16H** **Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux Samedi 26 et Jeudi 31 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00.** **Le Vendredi 01 Avril de 10h00 à 11h30 et 15h00/16h00.**
Vérifications administratives	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16H00 à 18H30** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H00 à 11H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Vérifications techniques	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16h30 à 19H00** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H30 à 11H30** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
SAMEDI 02 AVRIL 2011	
Mise en Parc Fermé	**11H00 à 13H30 - Esplanade Charles De Gaulle**
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	**13H30 au PC du Rallye - Maison des Associations** **EPERNAY - 8, rue Maurice Cerveaux**
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	**14H30 - Tableau d'Affichage Officiel** **Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 1ère étape pour les VHC - CH Podium	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 1ère étape - CH Podium	**20H40 - Esplanade Charles de Gaulle**
Publication des résultats de la 1ère étape	**30 mn après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**
DIMANCHE 03 AVRIL 2011	
Publication de l'ordre de départ de la 2ème étape	**07H00 - Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 2ème étape pour les VHC - CH Podium	**08H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve (vers) **Pour les VHRS - CH Podium**	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve **Pour les VHC - CH Podium**	**16H30 – Esplanade Charles de Gaulle**
Vérifications finales	**Concession RENAULT - AUTOMOTOR** **100 av. A.A.Thévenet - MAGENTA-EPERNAY**
Publication des résultats	**30 min. après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle.**

REGLEMENT PARTICULIER DU 4ème RALLYE NATIONAL VHC EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes aux articles du règlement du 15ème Rallye NATIONAL - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la coupe de France VHC.

Article 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les Vendredi 01, samedi 02 et dimanche 03 AVRIL 2011, en qualité d'organisateur administratif, une épreuve automobile nationale de **V**éhicules **H**istoriques de **C**ompétition, en **OUVERTURE** et en doublure du 15ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, dénommée :

4éme RALLYE VHC
EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :
- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY - PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation N°……., en date du ……...

Comité d'Organisation :
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
Président : Frédéric DUHAL
Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Organisation du Rallye et secrétariat
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS
Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.
E-mail : contact@asac-champagne.fr
Ou
comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr

Site web : http://www.asac-champagne.fr
Ou
Sport-auto-champagne-ardenne.com

Permanence du rallye :
Jusqu'au Vendredi 01 Avril 2011 : 7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS - Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

Tableau officiel d'affichage
Jusqu'au Vendredi 01 Avril 2011 – 18H00 : 7 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

Accueil officiels et Commissaires : Ets AUTOMOTOR Concession RENAULT
100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.

1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Dominique LUNEL
Membres :	Etienne MORIN, Denis HUSTACHE
Directeur de Course :	Jean-Charles BIDAL
Directeur Adjoint :	Bernard COUSIN
Directeur Adjoint délégué aux VH :	Jean-Yves MAUER, Isabelle MAUER (traitement informatique des temps).
Chargés des relations avec les concurrents :	Responsable : Aurélie FERNANDES Adjoints : Yvette WANTZ (parc assistance), Elisabeth LOUIS
Commission Technique :	Patrick MAIRET, Hervé DUROU, Jean-Michel DESSE
Juges de fait :	Anne-Catherine VIEHE et Yves BLANPAIN, Patrice COTET et Claude CONDAMIN.

Et tous les officiels du 15èmé Rallye Epernay Vins de Champagne,
À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

1.2. ELIGIBILITE

Le 4ème **RALLYE VHC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** compte pour :
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne
- La Coupe de France des Rallyes, Coef : 1

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 01 Avril 2010 de 16H30 à 19H00 et le Samedi 02 Avril 2011 de 8H00 à 11H30 à la **Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY** - Tél. 03.26.55.67.11.

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 03 Avril 2011, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye. Tarif horaire (ttc) de la main d'œuvre : **55,00** €.

Article 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye VHC **EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée de deux photos d'identité (une pour chaque membre de l'équipage) **et du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante **;**

ASACC
9 chemin des Bas Jardins
ZAC des Bas Jardins
51530 DIZY
Tél : 03.26.55.01.67.
Fax : 03.26.55.02.17.
Mail : varlet.auto@orange.fr

Au plus tard le LUNDI 21 Mars 2011 (date de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est limité à **30** équipages. L'ensemble des 4 épreuves (VHC, VHRS, CLASSIC et MODERNES) est limité à 180 équipages.

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €uros.**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **750 €uros.**
- ***Un chèque de 60 €uros sera remis, (après l'affichage des autorisés a prendre le départ du rallye), aux équipages dont les 2 membres sont licenciés auprès de l'ASA Champagne, cumulable avec le parrainage.***
- ***L'ASA Champagne qui souhaite que les pilotes VHC, amis et défendeurs du Rallye Epernay Vins de Champagne, effectuent la promotion de cette édition 2011 propose que chaque concurrent qui transmet avec son engagement, deux autres engagements en plus du sien, bénéficiera et fera bénéficier aux 2 autres concurrents de son parrainage avec la transmission (après l'affichage des autorisés a prendre le départ du rallye), d'un chèque de 60 €.***

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents partiront en ouverture du **15ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.**

Article 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC-FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I inclues, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course (HST/GTP/TSCR) des périodes H2 & I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visé par l'ASN du pays d'origine du concurrent. Ne pourront figurer au classement final que les concurrents ayant un PTH.

4.2 CLASSIFICATION DES VOITURES

Les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2011 «règles spécifiques rallyes VHC».
Voir le tableau ci-dessous.

TABLEAU DESS REPARTITIONS DE CATEGORIE ET DE CLASSE POUR RALLYES V.H.C.

		PERIODES							
		E	**E**	**F**	**G1**	**G2**	**H1**	**H2**	**I**
		47/61	**58/61**	**62/65**	**66/69**	**70/71**	**72/75**	**76**	**77/81**
Catégorie 1	**1947 à 1957**	A1							
	Jusqu'à 1000cm^3	A2							
	De 1001 à 1600 cm^3	A3							
	Plus de 1600 cm^3								
	T et GT 1958 à 1969		B1	B1	B1				
	Jusqu'à 1150 cm^3		B2	B2	B2				
	De 1151 à 1300 cm^3		B3	B3	B3				
	De 1301 à 1600 cm^3		B4	B4	B4				
	De 1601 à 2000 cm^3		B5	B5	B5				
Catégorie 1S	**TC, GTS et GTP 1958 à 1969**								
	Jusqu'à 1150 cm^3		B1S	B1S	B1S				
	De 1151 à 1300 cm^3		B2S	B2S	B2S				
	De 1301 à 1600 cm^3		B3S	B3S	B3S				
	De 1601 à 2000 cm^3		B4S	B4S	B4S				
	Plus de 2000 cm^3		B5S	B5S	B5S				
Catégorie 2	**T et GT 1970 à 1975**								
	Jusqu'à 1300 cm^3					C1	C1		
	De 1301 à 1600 cm^3					C2	C2		
	De 1601 à 2000 cm^3					C3	C3		
	De 2001 à 2500 cm^3					C4	C4		
	Plus de 2500 cm^3					C5	C5		
Catégorie 2S	**TC, GTS, GTP Gr 5, TSCT 1970 à 1975**								
	Jusqu'à 1300 cm^3					C1S	C1S		
	De 1301 à 1600 cm^3					C2S	C2S		
	De 1601 à 2000 cm^3					C3S	C3S		
	De 2001 à 2500 cm^3					C4S	C4S		
	Plus de 2500 cm^3					C5S	C5S		
Catégorie 3	**T et GT 1976 à 1981**								
	Jusqu'à 1300 cm^3							D1	D1
	De 1301 à 1600 cm^3							D2	D2
	De 1601 à 2000 cm^3							D3	D3
	Plus de 2000 cm^3							D4	D4
Catégorie 3S	**TC et GTS 1976 à 1981**								
	Jusqu'à 1300 cm^3							D1S	D1S
	De 1301 à 1600 cm^3							D2S	D2S
	De 1601 à 2000 cm^3							D3S	D3S
	Plus de 2000 cm^3							D4S	D4S

4.3 PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K.

Toute assistance sera interdite en dehors du parc d'assistance.

Article 5. - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

*Spéciale d'essai :

A l'intention des concurrents engagés sur l'épreuve, les organisateurs ont prévu une spéciale d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 1er avril 2011, uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours de 2,300 kms (environ) est le reflet parfait des spéciales du WE.

Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur, « la présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ». Frais de participation 95 € par voiture.

Horaires : De 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, l'emplacement sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Article 6 P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 4ème **Rallye VHC EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** comporte un parcours de 341,720 kms avec 10 Epreuves Spéciales (5 différentes), d'une longueur totale de 130,140 kms, soit 38,08 %. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

1ère ETAPE	2ème ETAPE
EPERNAY – EPERNAY **102,930 kms**	**EPERNAY – EPERNAY** **238,790 kms**
4 Epreuves Spéciales – soit 36,899 kms (35,85%)	**6 Epreuves Spéciales – soit 93,241 kms (39,05%)**
ES **1** Epernay-Mardeuil **3,047** kms ES **2** Ay-Mutigny **4,024** kms ES **3 et 4** Chouilly-Cuis-Cramant-Avize **14,914** kms	ES **5-7 et 9** Cormoyeux – Fleury-la-rivière **9,574** kms ES **6-8 et 10** Bouquigny - Troissy - Nesles le Repons - Festigny – Mesnil le Hutier - Leuvrigny – Le chêne la Reine **21,505** kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000ème sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dés le début de la période de reconnaissance.

Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, dans le hall **Concession RENAULT–AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, dans le stricte respect du Code de la Route elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 19 Mars 2011 à 09H00 et sont limitées :

Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles seront limitées aux Samedi 26 et Jeudi 31 mars 2011, de 10H00 à 11H30 et de 15H00 à 19H00. Attention aux contrôles de passage.

Pour les E.S 2/3/4/5/6/7/8/9/10, dans le respect du Code de la Route, elles seront limitées aux Samedi 26 mars 2011 et Jeudi 31 mars 2011 de 09H00 à 21H00, et les Dimanche 27 mars et Vendredi 1er Avril 2011 de 08H30 à 16H00.

6.2.6. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes (1 du pilote et 1 du copilote), ainsi que l'identification de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur gauche (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de cette voiture pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylos et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **15ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, **les trois pénalités sont cumulées**.

Autres infractions :

1ère infraction selon la gravité : 1'ou 3', ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement, 2ème infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement, **les trois pénalités sont cumulées**.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION. Conforme au règlement standard FFSA.

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA. Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 02 Avril 2011, au plus tard à 14H00.

7.1. DEPART

7.1.1. Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans sa voiture de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles :

Directeur de course délégué :	Blanche,
Chefs de poste :	Orange,
Commissaires :	Jaune,
Chargés des relations avec les concurrents :	Jaune avec identification.

7.5.17. ABANDONS

7.5.17.1. Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

Article 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Article 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA pour les VHC, pilotes et copilotes.
En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général,
Un classement pour les catégories 1 & 1S confondues,
Un classement pour les catégories 2 & 2S confondues,
Un classement pour les catégories 3 & 3S confondues.

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.
Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations.

Article 10P – PRIX – COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes récompenseront tous les concurrents présents et classés à l'arrivée sur le podium. Il n'y aura pas de prix en espèces, seul les trois premiers équipages au classement général recevront un prix en nature.
La remise des Prix se déroulera :

Dimanche 03 AVRIL 2011 à l'arrivée des concurrents

SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE – EPERNAY